

Orléans, le 16 juin 2023

### *Bienvenue dans le Loiret !*

## **Le Département lance Cap Loiret Santé, guichet d'attractivité pour accompagner l'installation des étudiants et des professionnels**

Le Département a voté en session des 15 et 16 juin le lancement de Cap Loiret Santé pour accueillir, accompagner et faciliter le quotidien des étudiants et professionnels de santé arrivant dans le Loiret. Toutes les informations sont à retrouver dès à présent sur le site [caploiretsante.fr](http://caploiretsante.fr). Les étudiants et professionnels seront orientés par une équipe dédiée de trois agents.



Cette offre d'accompagnement était un engagement du Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 présenté fin 2022. Entièrement personnalisée et adaptée aux besoins de chacun, elle répond à toutes les demandes concrètes, de la recherche de logement aux lieux d'exercice professionnel, en passant par les financements et les nombreuses démarches administratives.

**Étudiants en santé**, Cap Loiret Santé apporte une aide pour les recherches de stages en faisant le lien avec les sites de formation et les administrations ; pour toutes les démarches d'aides financières (bourses, forfaits kilométriques, aides conventionnelles...), de mise à disposition de logement (carte disponible sur le site) ou de transport.

**Professionnels de santé**, Cap Loiret Santé facilite l'installation en faisant le lien avec les administrations, comme la CPAM ou l'ARS, et offre un accès aisé à l'information, accompagne la recherche d'aide financière et de cabinet vacant. Cap Loiret Santé a noué des partenariats avec les CPTS, les communes et les CLS pour rendre les démarches plus fluides.

**Familles**, Cap Loiret Santé mobilise son réseau d'administrations et d'entreprises, pour la recherche de logement, de modes de garde pour les enfants ou d'emploi pour le conjoint.

Cap Loiret Santé favorisera aussi la mise en relation des professionnels de santé et proposera de mieux découvrir le Loiret, à travers des soirées d'accueil organisées pour tous les nouveaux installés, en partenariat avec les CPTS (les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) et les CLS (Contrat Local de Santé).

Ce service est développé par le Département, en lien avec l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Région Centre-Val de Loire, les CPTS, les Ordres, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS), les écoles, et les territoires.

➔ **Bon à savoir** : les étudiants inscrits en faculté européenne peuvent bénéficier à partir de la 1<sup>ère</sup> année d'externat d'une bourse pouvant varier de 54 000 € à 10 800 € selon leur lieu d'installation, les frais d'inscription et les revenus fiscaux du foyer. Les étudiants inscrits en faculté française peuvent bénéficier à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'une bourse pouvant varier de 21 450 € à 23 250 € selon leur lieu d'installation. Les étudiants en médecine générale, à partir de la 1<sup>ère</sup> année d'internat, et en odontologie 3<sup>e</sup> cycle peuvent aussi bénéficier d'une bourse. Le plan Priorité Santé prévoit par ailleurs une aide aux déplacements pour les stages en zone rurale de 60 à 200 € par mois.

**CONTACT PRESSE**

**Elie Poupin**

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

[elie.poupin@loiret.fr](mailto:elie.poupin@loiret.fr)